



## Avis public d'élection

Vote par correspondance

**Municipalité :LA SARRE**

**Date du scrutin : 2 Novembre 2025**

Par cet avis public, Karolane Pronovost, Paquin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville.

**1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller district 1
- Poste de conseillère ou conseiller district 2
- Poste de conseillère ou conseiller district 3
- Poste de conseillère ou conseiller district 4
- Poste de conseillère ou conseiller district 5
- Poste de conseillère ou conseiller district 6

**2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants.**

**Du 19 septembre au 3 octobre 2025**

**Horaire**

- |                                                 |                               |
|-------------------------------------------------|-------------------------------|
| • 19-22-23-24-25 septembre                      | De 9h à 12h et de 13h à 16h30 |
| • 26 septembre                                  | De 9h à 13h                   |
| • 29-30 septembre, 1 <sup>er</sup> et 2 octobre | De 9h à 12h et de 13h à 16h30 |

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

- Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025 de 10h à 20h**
- Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025 de 12h à 20h**
- Vote au bureau de la présidente d'élection : **Mercredi 29 octobre 2025 de 13h à 20h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, jusqu'au **21 octobre 2025** vous pouvez demander à votre présidente d'élection de **voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection **au plus tard le mardi 21 octobre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **jeudi 16 octobre 2025**. Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le **vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Sylvie Lafleur.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente d'élection : Madame Karolane P. Paquin / Secrétaire d'élection : Madame Sylvie Lafleur**

Adresse : 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3  
Téléphone : 819-333-2282

DONNÉ À LA SARRE  
CE 15 SEPTEMBRE 2025



Karolane P. Paquin  
Greffière